



CAMPAGNE 2022

Agence nationale du Sport - Projet Sportif Territorial
Hauts de France

Structures éligibles :

- Clubs et associations sportives :
 - Associations sportives affiliées à des fédérations agréées ;
 - Associations scolaires et universitaires ;
 - Agréées Sport ;
- Ligues / Comités départementaux ;
- CROS / CDOS ;
- Groupements d'employeurs ;
- Collectivités territoriales ou leurs groupements (seulement pour Savoir nager et gouvernance du sport).

Emploi : 400 958 euros au total, 53 emplois subventionnés pour 7 comités départementaux et 29 clubs ;

Apprentissage : 17 500 euros au total, 9 apprentis aidés pour 1 comité départemental et 7 clubs ;

Savoir nager : 17 975 euros au total, 5 subventions pour 1 comité départemental, 2 clubs et 2 collectivités ;

Fonds Territorial de Solidarité : 122 462 euros au total, 36 subventions pour 7 comités départementaux et 20 clubs ;

Equipements sportifs : 670 000 euros au total, 5 projets aidés pour 4 collectivités.

DISPOSITIFS	Gestion	Montants globaux Hauts de France
Emplois classiques (créations + consolidations)	Départementalisée	1 268 360
Aides ponctuelles 1J1S	Départementalisée	1 021 956
Apprentissage	Régionalisée	185 000
Savoir nager	Régionalisée	252 000
Dont AA		126 000
Dont JAN		126 000
Part territoriale (PST)	Départementalisée	692 000
Dont Savoir Rouler à Vélo	Départementalisée	150 000

- Gestion départementalisée – **code d'intervention LCA 199 et sous dispositif « emploi »**
- **Période de dépôt : 11 avril au 27 mai 2022**
- Convention 3 ans
- 12 000 € max par an (pour un temps plein, sinon prorata)
- Pas de condition d'âge
- CDI
- missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif
- Prioritairement QPV / ZRR (sauf emplois vers les PSH)
- Avis fédérations
- Lien avec Campus 2023 et PEP 5000
- Objectifs :
 - réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive ;
 - pratique sportive et encadrement femmes et des jeunes filles
 - activités physiques et sportives vers les PSH ;
 - accompagnement des politiques d'accueil de scolaires ;
 - promotion du sport-santé et du sport en entreprise ;
 - mutualisation des emplois
 - prévention des noyades, AA et SRAV
 - actions citoyennes autour des valeurs et principes de la République et prévention de replis communautaires

- Gestion départementalisée - **code d'intervention LCA 199 et sous dispositif « emploi 1 jeune 1 solution »**
- **Période de dépôt : 11 avril au 27 mai 2022**
- Création 2022
- Aide annuelle uniquement
- 10 000 euros (temps plein)
- Moins de 30 ans
- CDD ou CDI
- Prioritairement QPV / ZRR
- missions de développement, d'encadrement ou d'appui administratif
- Le recrutement peut se réaliser dans le cadre d'un besoin de renforcement ponctuel en ressources humaines mais ne peut pas être assimilé à une période d'essai

- Gestion régionalisée - **code d'intervention LCA 197 et sous dispositif « apprentissage »**
- **Période de dépôt : 1^{er} juillet au 15 août**
- Certification figurant à l'annexe du code du sport
- Contrat signé après le 30 juin (plus d'accès à l'aide exceptionnelle de l'Etat)
- Durée de formation minimale de 6 mois
- Apprenti de plus de 26 ans à la date de la signature du contrat
- Subvention unique de 3000 euros par contrat
- Contact DRAJES : Valérie OLIVIER – 03 59 71 34 78 - valerie.olivier-bruneel@region-academique-hauts-de-france.fr

- Gestion régionalisée - **code d'intervention LCA 197 et sous dispositif « Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique »**
- Période de dépôt : **11 avril au 22 mai 2022**
- Crédits : **252 000 € (126 000 € Aisance aquatique / 126 000 € J'apprends à nager)**

Aisance aquatique

- 4 à 6 ans ;
- Temps scolaire, péri ou extrascolaire ;
- 8 séances de 40-45min sur 1 ou 2 semaines ;
- Evaluation : attestation aisance aquatique / grille d'observation.

J'apprends à nager

- 6 à 11 ans (+45 ans ne sachant pas nager) ;
- Jusque 18 ans pour personnes en situation de handicap ;
- Prioritairement en QPV / ZRR ;
- Temps péri ou extra scolaire ;
- 8 séances de 30min à 1h ;
- Evaluation : Sauv'nage ou attestation de savoir-nager en sécurité (ASNS).

- Gestion départementalisée - **code d'intervention LCA 199 et sous dispositif «aides territoriales hors emploi »**
- **Période de dépôt : 11 avril au 22 mai 2022**
- 6 à 12 ans
- Cycle de 10h et 3 blocs
- Attestation délivrée en fin de cycle
- Temps péri ou extrascolaire
- Si achat de matériel, coût unitaire inférieur à 500 euros HT

- Gestion départementalisée - **code d'intervention LCA 199 et sous dispositif «aides territoriales hors emploi »**
- **Période de dépôt : 11 avril au 22 mai 2022**
- Soutien Profession sport
- Soutien aux politiques publiques départementales

- Assurer le contrôle des actions financées
- Toutes les demandes se font de manière dématérialisée sur LCA
- Projet associatif / de développement à joindre
- Souscrire au CER
- Les collectivités peuvent saisir les demandes « savoir nager » dans LCA
- Promotion des actions financées par la bonne utilisation des logos de l'Agence et du ministère en charge des sports

- Courriel fonctionnel : sdjes02.sport@ac-amiens.fr
- Emploi : Jean-Pascal MICHAUD – 03 64 16 81 68 / jean-pascal.michaud@ac-amiens.fr
- Savoir nager : Thomas FONCK – 03 64 16 81 71 / thomas.fonck@ac-amiens.fr
- Savoir Rouler à Vélo : Romain LALOUETTE – 03 64 16 81 65 / romain.lalouette@ac-amiens.fr